



## Edit'Eau

Le 26 mars dernier, les délégués des AAPPMA ont élu un nouveau Conseil d'Administration de 15 membres.

Après avoir passé de nombreuses années dans le monde de la pêche, et étant Président de l'AAPPMA Châtillon/St Georges, je me suis porté candidat au conseil d'administration de la Fédération dont j'ai été élu parmi les 15 membres. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, le bureau a été élu, et j'en suis devenu le Président. Accompagné de 3 vices Présidents, un trésorier, un secrétaire, 9 administrateurs et 5 collaborateurs salariaux, nous allons tous travailler main dans la main car beaucoup d'actions sont en suspend. Je tiens à remercier l'équipe qui me soutient pour les 5 années à venir. Je vous remercie de votre confiance.

Le Président,  
Daniel ROBERT

## En direct du fond ...

### Petits brochetons deviendront grands...

Répartis sur l'ensemble du département et gérés par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ainsi que par des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 13 frayères naturelles aménagées pour le brochet et 15 bassins de grossissement de brochetons existent.

#### Les frayères naturelles aménagées

Il s'agit de bassins possédant un système de fermeture de type crémaillère ou d'une succession de planches appelée « moine ». Ces dispositifs permettent lors des crues hivernales ou lors des remontées des ouvrages, de piéger les poissons dont les brochets qui se sont introduits dans les frayères. Ces bassins sont alors vidés de fin mai à juin, bien après la reproduction des brochets.

Malheureusement cette année plusieurs frayères naturelles aménagées n'ont pas pu fonctionner dû au manque d'inondations de cet hiver. Tout de même, 4 249 brochetons de ce printemps ont pu être comptabilisés par les bénévoles des AAPPMA.

#### Les bassins de grossissement

La FDPMA 53 se fournit auprès d'une pisciculture spécialisée en larves de

brochet au stade vésicule résorbée. Ces tout petits brochet (environ 9 mm) sont alors alevinés dans des bassins de grossissement. Préalablement, ces petits étangs sont mis en eau afin que le zooplancton (rotifères, copépodes, daphnies), nourriture de ces poissons à cette taille, ce soit assez développé pour permettre aux vésicules résorbées de se nourrir immédiatement. Le taux de survie final dépend aussi d'une alimentation abondante disponible immédiatement. Les brochetons sont alors récupérés au bout de 4-5 semaines en général car le phénomène de cannibalisme apparaît lorsque les poissons atteignent une taille de 5-6 cm.

Le nombre de brochetons issus des bassins de grossissements récupérés est de 29 541 individus pour cette année 2022.

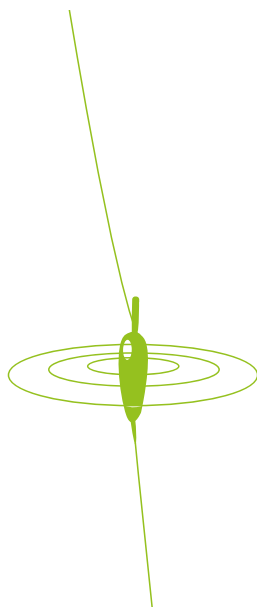
Tous ces brochetons sont alors remis à l'eau sur de nombreux cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole ou bien dans les plans d'eau de la fédération. Ces alevinages permettent de compenser le fonctionnement parfois irrégulier des frayères naturelles et de pérenniser la présence emblématique du brochet dans notre département.



«Finger» produit sur un bassin de grossissement



Bassin versant	Quantité de fingerlings alevinés
Bassin de l'Oudon	3 149
Bassin de l'Erve	1 050
Bassin de l'Ouette	510
Bassin de la Mayenne	9 635
Bassin de la Jouanne	3 650
Etangs de la Fédération	13 620

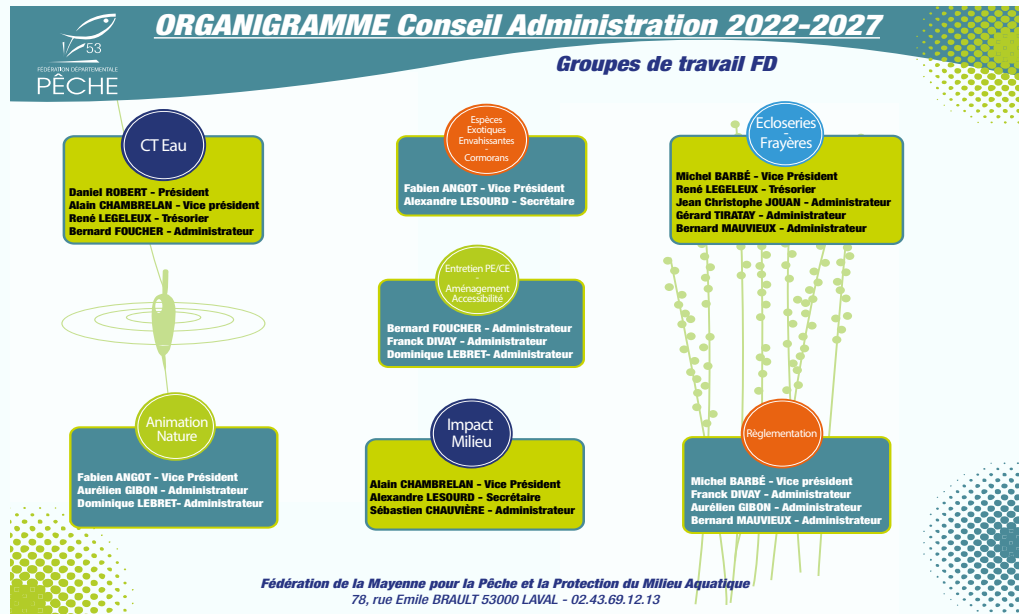


# Les implications de la Fédération en faveur de la gestion et la protection des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche

## Ses groupes de travail dédiés

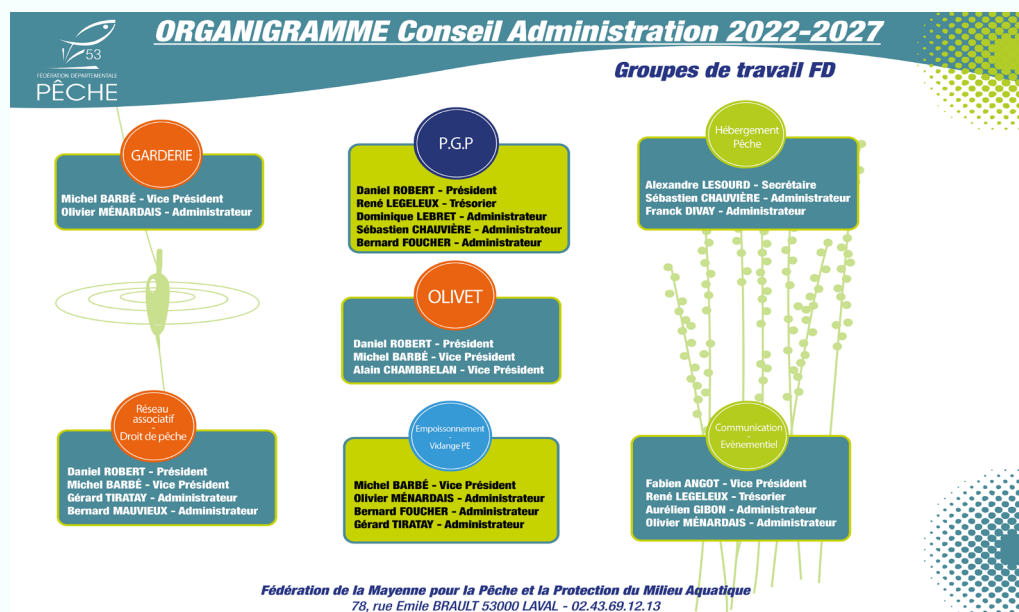
La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique regroupant les 46 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département. Elle est constituée d'un conseil d'administration composé de 15 membres représentant le réseau associatif.

Le conseil d'administration avec ses nouveaux élus, en place depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2022, a souhaité pour une meilleure implication et efficacité, construire des groupes de travail auxquels sont identifiés des élus et salariés référents.



C'est ainsi que 14 groupes thématiques sont identifiés et sont mobilisables régulièrement sur des sujets traitant de la mise en œuvre d'actions et stratégies de la Fédération en faveur de la protection du milieu aquatique ou du développement du loisir pêche en général.

Les axes de travail sont nombreux : gestion des ressources piscicoles (cours d'eau, plans d'eau), le suivi des Plans de Gestion Piscicole (PGP) des AAPPMA, l'entretien des cours d'eau et plans d'eau, mise en œuvre des obligations règlementaires en tant que propriétaire d'un barrage (Olivet) ou encore sa participation technique et financière dans les contrats territoriaux EAU... mais aussi le développement d'une communication adaptée en faveur des cours d'eau et de la pêche sur le département, la promotion du loisir pêche (réseau AAPPMA ou événementiel), l'information et l'éducation en matière de protection des milieux aquatiques, la réglementation pêche et la garderie et la détention du droit de pêche...





## Son engagement dans le débat environnemental

Sur le département de la Mayenne, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, par son agrément protection de l'environnement, est aussi amenée à siéger à différentes commissions en faisant part d'avis techniques impliquant le positionnement politique de la structure.

Elle y défend la préservation des milieux aquatiques et l'amélioration du fonctionnement des écosystèmes ou encore l'amélioration de la qualité de l'eau.

Avec son renouvellement de ses élus le 1<sup>er</sup> avril dernier, elle est à nouveau identifiée dans différents comités départementaux comme le COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le Comité départemental technique Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), la commission départementale «Phyt'eau propre», la commission départementale «Nature et Paysage»...

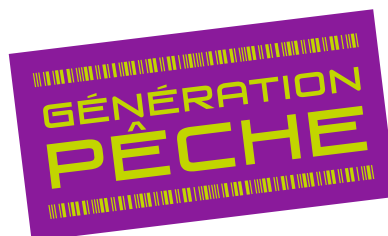
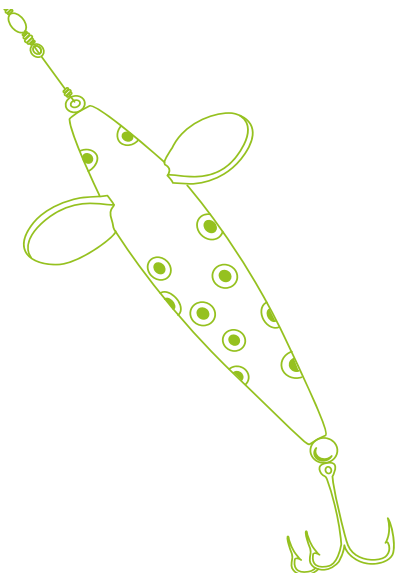
La Fédération est également consultée et donne son avis dans le cadre des dossiers « Nomenclature eau ». Elle est amenée à rendre compte de son avis technique lors de consultation publique dès lors que le projet concerne les milieux aquatiques et la connaissance des peuplements piscicoles.

La Fédération de la Mayenne participe également activement à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le département de la Mayenne. Elle est identifiée dans la Commission Locale de l'Eau (CLE) et est présente dans le collège des usagers et des associations. C'est ainsi, qu'elle est identifiée comme un interlocuteur privilégié en siégeant dans les CLE des SAGE Mayenne, SAGE Sarthe Amont, SAGE Sarthe Aval, SAGE Sélune, SAGE Oudon.

Déclinaison du SDAGE 2022-2027 à une échelle locale, le SAGE vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Pour mémoire, le SAGE est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

## Son implication dans la surveillance des cours d'eau et dans les contentieux environnementaux

Par rapport à des situations dont elle peut être témoin sur le terrain, la Fédération n'hésite pas à transmettre aux structures compétentes en matière de police de l'eau, les situations rencontrées afin d'assurer son rôle dans la préservation des milieux aquatiques et la non dégradation de la qualité de l'eau. Ses interlocuteurs privilégiés demeurent l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ou encore la Direction Départementale des Territoires (DDT). Fort de son réseau associatif de 46 AAPPMA et de ces 12 300 adhérents, les pêcheurs contribuent largement à la surveillance de tous nos cours d'eau mayennais en alertant sur des situations portant atteinte aux milieux aquatiques. La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique peut être amenée à porter plainte en tant qu'association de protection de l'environnement dès lors que la situation porte atteinte considérablement à la vie aquatique et impacte la qualité des milieux aquatiques.



## Mise en place du réseau «Pêcheurs sentinelles 53»

Nos technicien(ne)s passent beaucoup de temps le long des cours d'eau et plans d'eau à diagnostiquer ce qui s'y passe pour continuellement améliorer l'offre pêche sur le département, mais il leur est impossible d'être partout à la fois.



### Un réseau de pêcheurs investit

Pour encore augmenter les «retours terrain» et avoir une meilleure vision des réalités du territoire, la Fédération de la Mayenne a mis en place un réseau de «pêcheurs sentinelles».

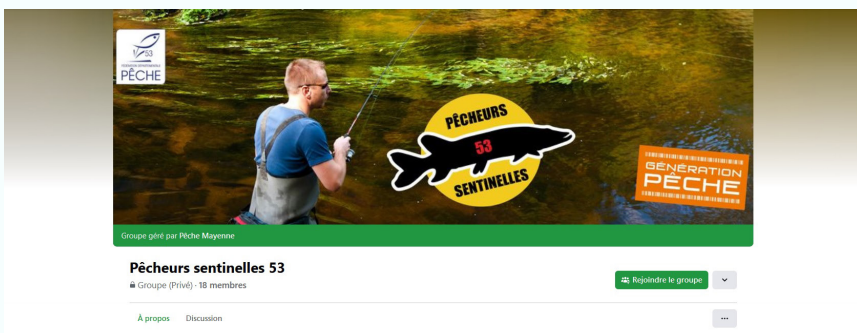
L'objectif est de «recruter», bénévolement et sur la base du volontariat «motivé», un certain nombre de pêcheurs qui ont pour mission de nous faire un retour, sous forme de questionnaire, de leurs sorties «pêche» afin de nous aider à voir plus clair sur les résultats de pêche des pêcheurs sur les différents sites retenus.

Dans un premier temps, ce réseau sentinelle concerne uniquement les parcours «no kill» truites et carnassiers du département. Cela sous entend que nous recherchons uniquement des pêcheurs pratiquant en «no kill» et aux leurres ou à la mouche puisque ce sont, à une exception près, les seules techniques de pêche autorisées sur ces parcours spécifiques.

### Un échange entre le réseau et la Fédération

L'idée est que ce projet soit bien un échange entre le réseau sentinelle et la FDPMA 53. Il faut donc que les pêcheurs volontaires jouent bien le jeu et que les retours soient suffisamment nombreux pour être exploitables. De son côté, la FDPMA 53 fait un retour régulier auprès des pêcheurs du réseau sentinelle pour les tenir informés des résultats. Il y aura aussi des échanges concernant le fonctionnement et le devenir d'un tel réseau.

A l'heure où nous rédigeons cet article, il y a une quinzaine de membres dans ce réseau qui ne demande qu'à grandir.



Si l'aventure vous tente, pour faire partie de ce réseau, vous devez être un pêcheur mayennais, pêchant aux leurres artificiels et/ou à la mouche, pratiquant la graciation et fréquentant très régulièrement les différents parcours «no kill» mis en place par la FDPMA et les AAPPMA du 53, et faire une demande d'adhésion au [groupe privé Facebook](#) géré par la Fédération. Suite à cette adhésion, vous recevrez

par mail une fiche d'inscription pour valider votre participation au programme.

### Toujours améliorer la qualité de nos parcours

En rejoignant ce groupe, vous vous engagez à collaborer avec la FDPMA 53 en faisant un retour sur chaque sortie que vous faites sur les parcours «no kill» du département de la Mayenne. Ces informations permettront d'avoir un «retour terrain» fiable et seront intégrées dans les prochains plans de gestion des parcours spécifiques.

Toutes vos données envoyées resteront confidentielles et feront l'objet d'une synthèse anonyme pour étudier l'impact de la pratique du «no kill» sur les résultats de pêche.

## Fermeture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie ?

La saison de pêche en première catégorie est déjà bien avancée. Elle a commencé depuis le 12 mars dernier et se clôturera le 18 septembre prochain à 20h35, ½ heure après le coucher du soleil. Il reste encore quelques semaines pour profiter des coups du soir ou d'un éventuel orage qui ferait sortir nos chères truites fario de leur repère.





## Ouverture de la pêche du black bass et du plan d'eau de la Courbe à ORIGNÉ

REMISE  
À L'EAU DES  
POISSONS  
OBLIGATOIRE



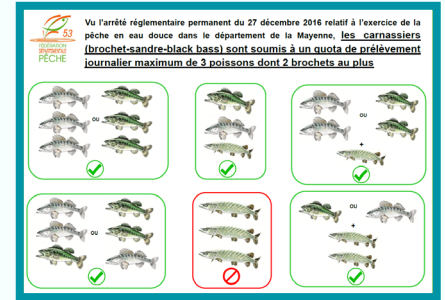
Le 1<sup>er</sup> juillet prochain ouvrira la pêche du black bass sur le département de la Mayenne. C'est le dernier carnassier du département dont la pêche est soumise à une période de fermeture. Le black bass se reproduit généralement d'avril à fin juin dans nos eaux, ce qui justifie la fermeture de sa pêche jusqu'au 30 juin inclus. La taille légale pour conserver ce poisson (sauf parcours «no kill») est de 40 cm et son quota de prélèvement est limité à 3 poissons maximum.



Le plan d'eau de la Courbe est un parcours spécifique dédié à la pêche de ce poisson. De ce fait, il ouvre également au 1<sup>er</sup> juillet. Ce parcours spécifique fermera fin mars 2023. Pour rappel, seules les techniques de pêche aux leurres artificiels ou à la mouche sont autorisées, avec des hameçons sans ardillons ou à défaut des ardillons écrasés, du bord ou en float tube et la remise à l'eau des poissons y est obligatoire.

Pour pratiquer sur ce parcours spécifique il vous faut la **carte départementale ou interfédérale ET la carte spécifique** à ce plan d'eau, soit journalière (5€) soit annuelle (40€).

Vous retrouverez toutes les informations sur ce parcours spécifique sur notre [site internet](#).



## Programme «Animations Nature» de la Fédération

La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose des animations natures, découverte et éducation à l'environnement et au développement durable axées sur les milieux aquatiques. Ces animations sont proposées par journée et/ou demi-journée, en salle ou en extérieur pour tous publics, scolaires (primaire, collège, lycée), centres de loisirs ...

Voici les 2 thèmes que la Fédération développe sur le territoire mayennais :

-**Les poissons d'eau douce** (anatomie, morphologie, alimentation, respiration, habitat, cycle de vie, répartition naturelle) avec une spécialisation au choix sur l'une des deux espèces ci-dessous :

-*Le Brochet* (cycle de vie, alimentation, habitats, zone de reproduction, crues, actions en faveur de cette espèce).

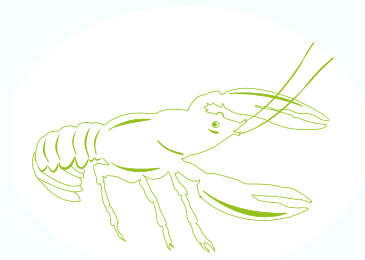
-*L'anguille* (poisson migrateur, cycle de vie, alimentation, habitats, problématiques, actions en faveur de cette espèce).

-**Les invertébrés aquatiques** (pêche à l'épuisette, récolte, identification, chaîne alimentaire).

D'autres thématiques viendront enrichir l'offre dans les semaines qui viennent.

### Renseignements et réservations :

Alexis LANDAIS  
fdpeche53al@gmail.com  
06.89.71.60.73



Tous les ans, la journée nationale de la pêche en France a lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de juin !



Lors de cette journée, pas besoin de cartes de pêche pour pratiquer la pêche à la ligne sur les sites des associations organisatrices.

En 2022, en Mayenne, c'est 21 AAPPMA sur 46 qui ont organisées des évènements pour faire découvrir la pêche aux plus petits mais aussi aux plus grands.

Les AAPPMA ont mis en place des animations gratuites à destination du grand public. Vous pouviez participer à des ateliers de montage de mouche, de pêche au coup, de pêche aux leurres, ou encore de pêche au method feeder. Chaque année nos AAPPMA se mobilisent pour organiser un moment convivial autour d'un cours d'eau ou plan d'eau. Amis lecteurs, pour 2023, n'hésitez pas à prendre contact avec votre AAPPMA ou la

Fédération pour avoir tous les renseignements. Toutes les AAPPMA organisatrices d'évènements pour cette fête de la pêche 2022 ont remis aux jeunes participants de nombreux lots offerts par les différents partenaires.



### Centenaire de l'AAPPMA de LAVAL

On n'a pas tous les jours 100 ans ! Alors l'AAPPMA de LAVAL soufflera ses 100 bougies en 2022 .

Le samedi 03 septembre, ce sera l'occasion de se retrouver au «Bordage» à ORIGNÉ, autour du carpodrome et sur les bords des bassins de grossissement de l'association pour célébrer cet anniversaire. Il sera planté un arbre en mémoire de Pierre Bobard, ancien président de l'AAPPMA et créateur du site du «Bordage».

A cette occasion, nous prendrons un pot de l'amitié autour d'amuses-bouche.

Des démonstrations de pêche seront réalisées autour du site: pêche au coup, feeder, leurres. La Team «Sensas» et le club Mouche seront présents pour assurer les animations.

Une initiation pêche feeder sera gratuite pour les -14 ans sur réservation au 06/29/13/54/59.

Une petite restauration sera possible sur place.

N'oubliez pas de suivre l'actualité de l'AAPPMA de LAVAL sur leur site internet: [aappmalaval53.wixsite.com](http://aappmalaval53.wixsite.com)  
Et sur leur page Facebook: [AAPPMA de LAVAL](https://www.facebook.com/AAPPMA-de-LAVAL)



## Témoignage...

### Fête de la pêche de l'AAPPMA de GRAZAY



la sécurité. Lucas (10 ans), 3 truites sous le regard avisé de son papa, un carpiste, qui déclare « c'est un futur pêcheur ».



En ce samedi 4 juin, les enfants étaient matinaux, 9 heures, au bord de l'Aron au lieu dit « les Domaines ». Le Président, Christophe Frétard, entouré de ses membres de bureau, les accueillait. La veille, ils avaient fait une opération de nettoyage des rives pour le confort des enfants. Ce matin, un lâcher de truites a eu lieu, pour le plaisir des apprentis pêcheurs, une trentaine dont une dizaine de filles, de 3 ans à 12 ans. La plupart, avec la casquette et lunettes de soleil, étaient accompagnés du papa et aussi de la famille. Maïwen (3 ans) avait pris 3 truites sous l'œil de sa maman et de son papa accroupi, qui l'aidait. Elsa (9 ans), le ferrage manqué la ligne atterrie dans les branches, mais le Président, est venu à son secours. Il était en waders ainsi que 2 membres pour le confort des enfants. La totalité de la pêche sera partagé vers 11 h 30 à chaque concurrent en nombre égal. Que de beaux souvenirs que les enfants vont raconter à leurs copains, dans la semaine.



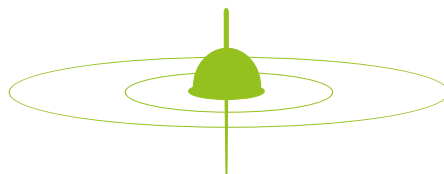
### Fermeture de la pêche de l'anguille jaune

La pêche de l'anguille jaune a ouvert le 1<sup>er</sup> avril prochain pour une période de 5 mois et se terminera donc au 31 août 2022. Nous vous rappelons que vos prises d'anguilles doivent être consignées dans votre carnet de captures, téléchargeable sur [www.fedepeche53.com/Règlementation](http://www.fedepeche53.com/Règlementation). Vous devez avoir votre carnet de capture à jour et en votre possession en cas de contrôle.

Pour rappel, la pêche de l'anguille argentée est interdite toute l'année, donc en cas de capture accidentelle, la remise à l'eau immédiate s'applique.



Vous êtes désireux de voir évoluer votre loisir, impliquez-vous ! Les AAPPMA sont toujours à la recherche de bénévoles pour leur prêter main forte dans leurs missions. Pour toutes informations, contactez nous ou rapprochez vous directement de votre AAPPMA.



## A la découverte d'une rivière du département: la Colmont au fil de l'eau



Cette rivière prend sa source sur Fougerolles-du-Plessis en Mayenne puis borde le département limitrophe de l'Orne sur Désertines, Lesbois pour ensuite traverser de nombreuses communes mayennaises comme Gorrion, Brecé, Chatillon-sur-Colmont, Oisseau. Cette rivière la Colmont, représente un linéaire d'environ 46,7 km et draine un bassin versant de 220 km<sup>2</sup>. Son chevelu de cours d'eau secondaires identifiés comme affluents principaux est très important puisqu'il représente environ 225 km. La rivière la Colmont conflue dans la rivière la Mayenne au niveau du lac de Haute Mayenne sur la commune de la Haie-Traversaine.

### La Colmont sur Désertines

Sur la partie amont de la Colmont, le bassin présente une très faible pente contrairement à sa partie intermédiaire. Cette particularité topographique lui confère des faciès relativement peu courants et assez homogènes favorables à une majorité de faciès plats lents. C'est le cas par exemple sur les communes de Désertines ou encore Lesbois.

Depuis 8 ans, il faut souligner cependant que la tête de bassin versant a vu des évolutions morphologiques et sédimentaires profitant directement à l'habitat de l'espèce truite fario et autres espèces avec l'effacement du plan d'eau de la Hautonnière, plan d'eau sur le cours de la Colmont. En effet, le secteur amont de la Colmont se voit reconnecté avec l'aval du bassin par cette opération.

Sur Désertines, la Colmont de quelques mètres de large, présente des habitats réduits plats lents avec un substrat dominant de limon. Ces habitats profitent à un peuplement piscicole mixte et peu exigeant car le colmatage du fond y est présent. Il faut noter la présence de la loche franche, de la perche, du goujon, du chabot, du chevesne, du gardon.



### La Colmont sur le secteur du «Saut au loup» à Brecé

La rivière la Colmont présente un relief bien marquée dans une vallée encaissée sur Brecé. Les écoulements dominants sont rapides, avec lesquels alternent des faciès plats courants ou des faciès de type mouilles. Sur ce secteur, l'environnement est majoritairement forestier. Les habitats piscicoles bien marqués peuvent être les nombreux blocs ou rochers, les embâcles ou encore les trous, les fosses.



La rivière la Colmont bénéficie de nombreux cours d'eau affluents en amont, rive gauche comme rive droite. Ces derniers jouent le rôle de ruisseaux réservoirs pour de nombreuses espèces piscicoles comme la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Sur ce tronçon présentant une largeur proche de 9m, la rivière donne un peuplement piscicole avec des espèces d'eaux vives, avec le barbeau fluviatile, le chevesne, le spiralin ou encore de la vandoise. La truite fario est également présente sur ce linéaire avec ses espèces d'accompagnement que sont le chabot, la lamproie de planer, le goujon, le vairon. Des espèces plus tolérantes sont également recensées avec le gardon, la perche, l'ablette ou encore la loche franche. Une espèce exotique envahissante est également identifiée sur la Colmont, c'est l'écrevisse signal.

### La Colmont sur Oisseau

Sur la commune de Oisseau, un Plan de Gestion Piscicole (PGP) est en cours suite à la demande de l'AAPPMA de Oisseau, ce PGP est un programme sur 5 ans définissant une multitude d'actions sur un territoire, allant en faveur du loisir pêche et du milieu aquatique (entretien ripisylve, création de frayère, création de franchissement de clôture, panneautage...) à l'échelle du territoire de l'AAPPMA. Une action d'envergure a eu lieu sur ce territoire suite à la collaboration entre la Communauté de Communes du Bocage Mayennais qui a la compétence GEMAPI et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Suite à l'arasement du seuil des Vallons en 2013, qui a été très bénéfique au milieu, des travaux de réajustement de la morphologie de la Colmont étaient nécessaire afin de resserrer son lit mineur et d'augmenter sa sinuosité, pour cela une banquettes en enrochement de 250m<sup>2</sup>, 2 épis de blocs ainsi que des blocs épars ont été créés. Le parcours est maintenant plus enrichissant pour la faune et la flore locales ainsi que pour les pêcheurs avec une diversification des habitats.



## Agenda Juillet-Août-Septembre

**1<sup>er</sup> juillet :** Ouverture de la pêche au black bass

**1<sup>er</sup> juillet:** Ouverture du réservoir black bass de la Courbe à ORIGNÉ

**1<sup>er</sup> juillet :** Ouverture de la pêche à la grenouille verte

**23 juillet :** Ouverture de la pêche à l'écrevisse à pattes grêles

**1<sup>er</sup> août :** Fermeture de la pêche à l'écrevisse à pattes grêles

**31 août :** Fermeture de la pêche à l'anguille jaune

**31 août :** Fermeture de la pêche à la grenouille verte

**3 septembre :** Centenaire de l'AAPPMA de LAVAL au «Bordage» à ORIGNÉ

**18 septembre :** Fermeture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie

Coté espèces, les poissons recensés sont ceux des cours d'eau salmonicoles avec la truite fario, le vairon, la lamproie de planer, la loche franche ou encore le goujon sur les linéaires de cours d'eau plus diversifiés. La rivière présente aussi des espèces d'eaux vives avec le barbeau fluviatile, le chevesne ou encore le spirin. Du fait d'un substrat sablo-limoneux dominant, la présence d'espèces intermédiaires ou d'eaux calmes est signalée avec par exemple, de la brème commune, du gardon ou encore de l'ablette sur les linéaires de faciès plats courants.



### La Colmont sur le secteur de la Haie-Traversaine

A la Haie-Traversaine, la Colmont conflue dans le Lac de Haute Mayenne. Son gabarit n'a plus rien à voir avec la rivière de la Colmont observée sur l'amont. De même, la ligne d'eau est sous influence du barrage de Saint Faimbault-de-

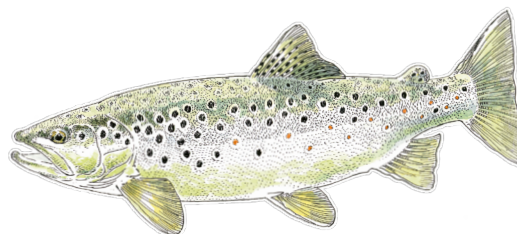
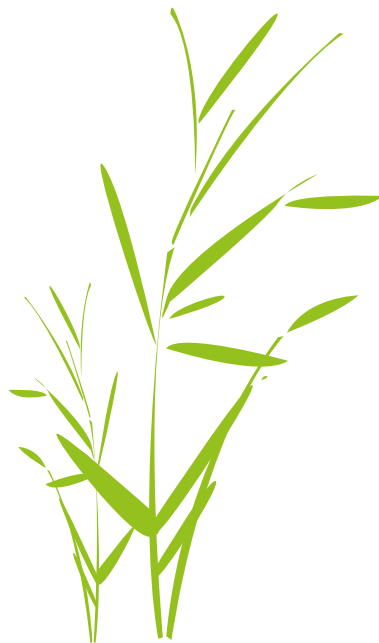
Prières, ce qui se traduit par des faciès plats lents à profonds. La rivière est particulièrement large et de nombreux atterrissements sont bien visibles. Au fil des années, ces atterrissements traduisent les apports sédimentaires issus du bassin versant de la Colmont et contribuant à la sédimentation du lac de Haute Mayenne.



Le paysage environnant de la rivière

la Colmont est particulièrement riche car boisé et aux falaises abruptes.

Ces milieux sont profitables à la biodiversité s'installant sur le lac de Haute Mayenne car la zone de confluence constitue un réservoir intéressant pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques mais particulièrement pour les espèces piscicoles comme le brochet ou encore la carpe, le gardon et la brème. Toutes ces espèces phytophiles profitent des atterrissements en cours de végétalisation et végétalisés pour y accomplir leur reproduction. Il s'agit d'un véritable sanctuaire pour la reproduction de la carpe car les surfaces enherbées y sont très importantes.



Publication trimestrielle de la  
FDPPMA53

Directeur de la publication:  
Daniel ROBERT

Rédaction et conception: FDPPMA53  
Photos: FDPPMA53 - FNPf - CCBM

Tous droits réservés - Juillet 2022

